

La Convention Internationale sur les zones humides a été signée dans la ville de Ramsar (Iran) en 1971 d'où le nom « Convention de Ramsar ».

« Entrée en vigueur, en France, le 1^{er} octobre 1986, la convention de Ramsar a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et va même jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides ».



Maison Ramsar
en Baie de Somme

La baie de somme est le plus grand estuaire naturel au Nord de la France. Cette réserve naturelle est constituée de vastes étendues de sable, de dunes, de tourbières et de végétation propices au développement d'une biodiversité remarquable et parfois menacée. Plus de 365 espèces d'oiseaux, dont 120 espèces d'oiseaux nicheurs y ont été observés. Ce site accueille 275 espèces floristiques dont certaines espèces rares et protégées. Le pâturage, la chasse, la pêche, la conchyliculture et le tourisme constituent les principales activités de ce territoire.



Marais audomarois

Le marais audomarois abrite des prairies humides, des terres maraîchères et des roselières. Ce site constitue le poumon vert de cette zone très urbanisée où la biodiversité s'est installée. Le marais est aussi devenu au XIX^e siècle une région d'élevage. Ce site est également le lieu de reproduction de 26 espèces de poissons. A noter que parmi les 13 espèces de chauve-souris, on y observe l'espèce la plus rare de France : la Myotis dosynceme. Les canaux qui sillonnent le marais sont appelés « waterings » ou « watergangs ».

Agriculture et zone humide



Prairie en Val de Sambre

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a défini un programme d'action pour le maintien de l'agriculture en zones humides.

L'objectif est d'accompagner le monde agricole, techniquement et financièrement, pour la conduite d'une exploitation agricole durable, respectueuse de ces zones humides.

8 territoires sont désormais engagés dans la démarche :

- Scarpe-Escout,
- Plaine Maritime Picarde,
- Basse Vallée de la Slack,
- Boucle d'Erquinghem-Lys.
- Val de Lys,
- Marais audomarois,
- Moyenne vallée de la Somme,
- Val de Sambre.

Conception graphique : AEAP / Crédits photos : AEAP (E. Chevillard - J. Maltrancia) / Louis-Marie Preau / Fotolia. IPNS janvier 2017.

LES ZONES HUMIDES PROTÈGENT NOTRE EAU ET NOTRE BIODIVERSITÉ

Marais de Comtes - AEAP

L'Agence de l'Eau est présente pour l'avenir de l'eau et le développement durable dans la région des Hauts-de-France

A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie vous propose de partir à la découverte de la biodiversité de ces milieux.

Une zone humide, c'est quoi ?

Les zones humides sont des terres naturelles ou artificielles, couvertes d'eau ou gorgées d'eau, de façon permanente ou temporaire.

Elles se caractérisent par la présence :

- d'eau douce, saumâtre ou salée,
- d'espèces animales ou végétales typiques de ces milieux, tels que des roseaux, des amphibiens, des libellules, de certaines espèces d'oiseaux.



Râle des genêts

Elles se rencontrent au travers de nombreux paysages, tant en métropole - estuaires, lagunes, étangs, marais, tourbières, prairies humides - qu'en outre-mer - lagons, mangroves et forêts humides.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie fait des zones humides une des priorités de son X^{ème} programme d'intervention 2013-2018. Ses actions, au bénéfice des maîtres d'ouvrage du bassin, concernent notamment les acquisitions foncières, les travaux de restauration et d'entretien. Elles portent également sur les études techniques préalables aux travaux, ainsi que sur les études visant à une meilleure connaissance de ces milieux. L'agence peut également assurer la maîtrise d'ouvrage directe de certaines opérations.

Le Plan national d'action en faveur des zones humides

Le 3^{ème} plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 s'inscrit dans le prolongement du précédent plan 2010-2013. Les 52 mesures qui le composent doivent permettre de favoriser la préservation et la reconquête de ces milieux et des services qu'ils nous rendent au quotidien.

En Artois-Picardie, les actions menées concernent principalement :

- le maintien d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement dans ces milieux,
- une meilleure connaissance des zones humides,
- la prise en compte de ces milieux dans les politiques d'aménagement du territoire.

Les dangers qui guettent les zones humides

Les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus dégradés.

En France, dès le début du XX^{ème} siècle, près de 67 % de leur surface avait disparu. L'aménagement des cours d'eau, l'urbanisation, le drainage, les effets du changement climatique, la présence d'espèces exotiques envahissantes constituent les principales menaces pour ces milieux fragiles.

Parce qu'elles occupent une position particulière entre terre et mer, terre et rivière et terre et eau... parce que, telles des éponges, elles peuvent facilement stocker l'eau en excès et la restituer lorsqu'elle fait défaut, les zones humides jouent un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et la gestion équilibrée de la ressource des milieux aquatiques.



Grèbes huppés

Pourquoi préserver les zones humides ?

Les zones humides assurent des fonctions importantes pour notre société et notre économie.

Ainsi, en participant à la prévention des inondations et des sécheresses, elles nous permettent de mieux nous adapter aux conséquences du changement climatique.

Véritables filtres naturels, les zones humides épurent l'eau

des matières minérales et organiques. Elles participent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières et de l'eau souterraine. Enfin, elles sont le support de nombreuses activités économiques, telles que la pêche, l'élevage, la chasse, les sorties nature...

Une biodiversité remarquable

Les zones humides sont très riches en espèces animales et végétales. Insectes, poissons et amphibiens peuvent ainsi s'y nourrir, s'y reproduire et y vivre. Elles hébergent en outre la moitié des espèces d'oiseaux vivant en France.



Iris d'eau

Ces milieux constituent d'ailleurs une étape importante pour les oiseaux migrateurs aquatiques.

Leur végétation variée offre de bonnes conditions de refuge et d'hivernage pour beaucoup d'animaux. Elles abritent d'innombrables espèces de plantes : 30 % des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont implantées.

La perception des zones humides au cours du temps

Les zones humides n'ont pas toujours suscité l'enthousiasme et l'admiration des populations. Jusqu'au 19^{ème} siècle, ces zones ont été perçues comme des lieux hostiles, insalubres et dangereux. Les hommes ont mobilisé des énergies considérables pour « assainir » les marécages. La plupart de nos marais actuels sont d'anciens marécages, aménagés par l'homme.

Zones humides alluviales



Le Marais Audomarois

Elles sont situées en fond de vallée, dans le lit majeur des cours d'eau.

Les pratiques agricoles traditionnelles, conjuguées aux phénomènes d'inondation naturels et réguliers, ont progressivement façonné ces paysages typiques, dominés par les prairies humides et les boisements alluviaux.

Tourbières et bas-marais



Le Marais de la Marque

La tourbière est un écosystème constamment saturé d'eau au sein duquel s'accumulent les matières organiques non décomposées, formant la tourbe.

Les tourbières véritables se distinguent des bas-marais par l'épaisseur de la tourbe supérieure à 50 centimètres.

Zones humides côtières



La Baie d'Authie

Ce sont des écosystèmes entièrement soumis à l'influence de l'eau de mer et à l'immersion périodique.

Font partie des zones humides côtières : les vasières également appelées slikkes (submergées à chaque marée et pratiquement dépourvues de végétation), et les prés salés immergés sporadiquement et présentant un tapis de végétation relativement dense.

Zones humides palustres



Le Marais de la Somme

Elles correspondent aux plans d'eau dont la profondeur n'excède pas 6 mètres, c'est-à-dire les étangs et les mares.

Si naturellement, un étang peut se former par accumulation d'eau dans une dépression imperméable, la plupart de ces milieux ont une origine artificielle. Ils ont été créés et entretenus par l'homme pour les besoins de la pisciculture, de la pêche, de la chasse, pour servir d'abreuvoir pour le bétail ou de réservoir d'eau.